

Nom et prénom : Dossier no :

Date de naissance : Téléphone :

Le montant maximal que vous pouvez verser à titre de rachat est mentionné sous la rubrique *Informations complémentaires* de votre dernière situation de prévoyance. En cas de doute veuillez nous contacter au 021 348 23 49 ou à l'adresse 2e.pilier@retraitespopulaires.ch.

Le questionnaire suivant vous permettra de déterminer si vous pouvez effectuer librement un rachat, qui s'élèvera au maximum au montant mentionné sur votre dernière situation de prévoyance.

Si vous répondez NON à toutes les questions, le rachat est possible avant le 31 décembre de l'année en cours. Vous pouvez dès lors effectuer le versement et nous retourner le questionnaire dûment complété et signé.

Si vous répondez OUI à l'une des questions, merci de nous retourner le questionnaire accompagné des annexes nécessaires et attendez notre confirmation avant d'effectuer un versement.

Pour chaque question, des explications sont disponibles dans la notice « Explications relatives au rachat ».

1. J'ai des avoirs de prévoyance du 2e pilier provenant d'un compte ou d'une police de libre passage qui n'ont pas été transférés auprès de ma fondation de prévoyance actuelle.

non oui si oui : joindre une copie de l'extrait de compte actuel ou un extrait de la police avec mention de la valeur actuelle.

2. J'ai exercé une activité lucrative indépendante sans être affilié(e) à une institution de prévoyance, et j'ai assuré ma prévoyance au moyen du 3e pilier A durant cette période.

non oui si oui : joindre un relevé de compte (compte bancaire 3A) ou, pour les polices d'assurance, une attestation avec mention de la valeur de rachat actuelle.

3. Je suis arrivé(e) en Suisse depuis l'étranger au cours des 5 dernières années.

non oui si oui : je suis arrivé(e) en Suisse le

J'ai été affilié(e) à une institution de prévoyance suisse avant mon départ à l'étranger.

non oui si oui : joindre une situation de prévoyance ou un décompte de sortie de votre ancienne institution de prévoyance.

4. J'ai bénéficié d'un versement anticipé de mon 2e pilier pour financer l'acquisition d'un logement que je n'ai pas encore intégralement remboursé.

non oui si oui : vous devez d'abord rembourser le versement anticipé avant de pouvoir effectuer un rachat.

5. Je bénéficie / j'ai bénéficié d'une prestation de retraite 2e pilier sous forme de capital et /ou de rente.

non oui si oui : joindre une attestation de l'ancienne institution de prévoyance indiquant la prestation de sortie au moment de la mise à la retraite.

Confirmation de rachat

Je confirme avoir répondu aux questions posées ci-dessus de manière conforme à la vérité et avoir pris acte des dispositions réglementaires sur le rachat.

.....
Lieu et date

.....
Signature

Coordonnées de paiement pour effectuer votre versement par e-banking* en faveur de

Profelia Fondation de prévoyance, 1001 Lausanne.

IBAN : CH44 0900 0000 1017 5419 7

Compte postal no: 10-175419-7

Motif de versement : *Rachat, votre numéro de dossier, nom, prénom, date de naissance*

*Sur demande, nous vous envoyons un bulletin de versement par courrier.

